

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2025

### CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS VETERAN



**MOTO-CLUB : MANDEURE**

**E-MAIL : t.jeambrun@free.fr**

**TÉLÉPHONE : 06.24.42.34.25**

**ORGANISATEUR TECHNIQUE : JEAMBRUN Thierry**

**N° D'ÉPREUVE FFM : 197**

**DATE : 22 Juin 2025**

**LIEU : MANDEURE**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

#### ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

#### ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	<b>RAMEL Alain</b>	.....	Licence : <b>020347</b>
Délégué FFM (Président de jury)	-----	<b>LIOGIER André</b>	.....	Licence : <b>171369</b>
Membre du Jury	-----	<b>BRISEBARD Jérôme</b>	.....	Licence : <b>005212</b>
Membre du Jury	-----	<b>ETHALON Claude</b>	.....	Licence : <b>009816</b>
Commissaire technique responsable	-	<b>GALLAND Claude</b>	.....	Licence : <b>137422</b>
Responsable du chronométrage	-----	<b>FFM</b>	.....	Licence : .....

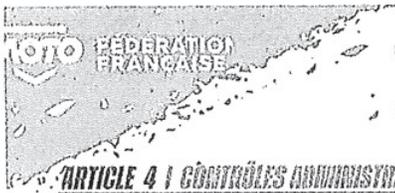
#### ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

	BRONZE ET ARGENT		OR ET PLATINE	
NOM	BRONZE	ARGENT	OR	PLATINE
AGE DES PILOTES	DE 40 À 46 ANS	DE 47 À 53 ANS	DE 54 À 58 ANS	A PARTIR DE 59 ANS
LICENCES	LUE / NGO		LUE / NGO	
CYLINDRÉES	DE 125 CC À 650 CC		DE 125 CC À 650 CC	

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant, les deux catégories seraient regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.



# RÈGLEMENT PARTICULIER 2025 CHAMPIONNAT DE FRANCE MX VÉTÉRAN

## ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

### Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

### Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 / MÉDICANISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dc TISSOT Eric**

Nombre de secouristes ..... **8**

Hôpital le plus proche ..... **hopital nord franche comté**

Nombre d'ambulance(s) ..... **2**

Temps de trajet (en min) ..... **30 mn**

## ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

### Accès :

Nom du site ..... **circuit du "CHATELET"**

Adresse ..... **rte forestiere de chassagne**

### Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1425 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **60 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **90 m**

Nombre d'OCP\* ..... **15**

\*Officiels Commissaires de Piste

### CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45.**

En manche : **45.**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTOCYCLISTE

DATE :

le 11/03/2025



VISA DE LA LIGUE

DATE : 11.03.2025

Ligue Motocycliste  
Bourgogne-Franche-Comté  
Siège Sociale - DOLE  
N° SIRET : 834 738 395 00039

VISA DE LA FFM

DATE :

14/03/2025

NUMÉRO :

25/0257



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org





# RÈGLEMENT PARTICULIER 2025 MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD

## ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 / MÉDICANISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dc TISSOT Eric		
Nombre de secouristes .....	8	Nombre d'ambulance(s) .....	2
Hôpital le plus proche .....	HNFC Trevenans	Temps de trajet (en min) .....	30

## ARTICLE 7 / LE SITE DE PISTE

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	circuit du Chatelet	Longueur du circuit .....	1425 m
Adresse .....	rte forestier de chassagne	Largeur minimum de la piste .....	6 m
		Largeur de la grille .....	60 m
		Longueur de la ligne droite de départ .....	90 m
		Nombre d'OCP* .....	15
		*Officiels Commissaires de Piste	

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : 45

En manche : 45

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

USMOTODUQUAD

DATE: 03/02/2025



USMOTOCROSS

DATE: 10.03.2025

Ligue Motocycliste  
Bourgogne-Franche-Comté  
Siège Sociale - DOEE  
SIRET : 834 738 395 00039

USMOTOCROSS

DATE: 14/03/2025  
NUMÉRO: 25/0257



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org

Motocross de : **MANDEURE(25)**

N° Epreuve : **197**

le : **22 juin 2025**

Commission Moto-Cross  
Ligue **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTE**



**Championnat de France MX Vétérans**  
**Trophée BFC Zone Est**

**Samedi** : de 16h00 à 19h00 contrôle administratif et technique

**Dimanche** : de 6h45 à 8h30 contrôle administratif et technique

pas d'essais avant d'être enregistré au contrôle Administratif

Durée T.mort	Départ	Séries	Durée	
00:10	0:10	8:00	125cc - Trophée BFC Zone Est	0:10
00:05	0:10	8:20	Open - Hors Championnat Grp A	0:10
00:15	0:10	8:40	Open - Hors Championnat Grp B	0:10
00:05	0:00	<b>9:00</b>	<b>Vétérans Bronze/Argent - Test de départ</b>	<b>0:05</b>
00:15	0:05	<b>9:05</b>	<b>Vétérans Bronze/Argent</b>	<b>0:15</b>
00:15	0:05	<b>9:25</b>	<b>Vétérans Or/Platine - Test de départ</b>	<b>0:05</b>
00:15	0:15	<b>9:35</b>	<b>Vétérans Or/Platine</b>	<b>0:15</b>
00:15	0:05	10:05	125cc - Trophée BFC Zone Est	0:15
00:15	0:05	<b>10:25</b>	<b>Vétérans Bronze/Argent</b>	<b>0:15</b>
00:15	0:10	<b>10:45</b>	<b>Vétérans Or/Platine</b>	<b>0:15</b>
01:30	0:10	11:10	Open - Hors Championnat Grp A	0:15
00:15	0:10	11:35	Open - Hors Championnat Grp B	0:15
01:30		12:00	<b>Pause Déjeuner</b>	1:30
00:15	0:05	13:30	Open - Hors Championnat Grp A	0:15 +1T
00:10	0:00	<b>13:50</b>	<b>Vétérans Bronze/Argent - Tour de reconnaissance</b>	<b>0:10</b>
00:20	0:10	<b>14:00</b>	<b>Vétérans Bronze/Argent</b>	<b>0:20 +1T</b>
00:10	0:00	<b>14:30</b>	<b>Vétérans Or/Platine - Tour de reconnaissance</b>	<b>0:10</b>
00:20	0:05	<b>14:40</b>	<b>Vétérans Or/Platine</b>	<b>0:20 +1T</b>
00:15	0:05	15:05	Open - Hors Championnat Grp B	0:15 +1T
00:20	0:05	15:25	125cc - Trophée BFC Zone Est	0:20 +1T
00:10	0:00	<b>15:50</b>	<b>Vétérans Bronze/Argent - Tour de reconnaissance</b>	<b>0:10</b>
00:20	0:10	<b>16:00</b>	<b>Vétérans Bronze/Argent</b>	<b>0:20 +1T</b>
00:10	0:00	<b>16:30</b>	<b>Vétérans Or/Platine - Tour de reconnaissance</b>	<b>0:10</b>
00:20	0:10	<b>16:40</b>	<b>Vétérans Or/Platine</b>	<b>0:20 +1T</b>
00:15	0:05	17:10	Open - Hors Championnat Grp A	0:15 +1T
00:00		<b>17:30</b>	<b>Remise des Prix CdF Vétérans</b>	
00:15	0:05	17:30	Open - Hors Championnat Grp B	0:15 +1T
00:20		17:50	125cc - Trophée BFC Zone Est	0:20 +1T
00:00		18:10	<b>Remise des Prix BFC Est</b>	

Les horaires sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment

**Pilote** : En règle générale le non respect de la signalisation sur les épreuves de motocross de Bourgogne Franche-Comté se traduira par la disqualification du pilote pour la manche considérée.

La procédure appliquée sera celle de la constatation de fait.

Le passage au contrôle administratif est obligatoire avant la 1ère séance d'essais ( ne pas confondre avec la remise du transpondeur)

Le transpondeur doit équiper le véhicule avant chaque accès à la piste

**L'accès aux parcs panneautage et de travail est exclusivement réservé aux personnes licenciées**